



**Séance extraordinaire du conseil municipal**  
**8 avril 2024 à 16 h 30**  
**Procès-verbal**

**SONT PRÉSENTS**

M. Jacques Gariépy, maire  
Mme Caroline Vinet, conseillère municipale  
M. Yan Senneville, Greffier et directeur - Service juridique, greffe et vie démocratique  
Mme Rosa Borreggine, conseillère municipale  
Mme Marie-José Cossette, conseillère municipale  
M. Luc Martel, conseiller municipal  
Mme Carole Viau, conseillère municipale  
M. Jean-Philippe Gadbois, directeur général  
Marie-Eve Beaumier

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Gariépy

\*\*\*\*\*

- 1 Ouverture de la séance
  - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2 Période de questions portant sur les affaires spécifiées dans l'avis de convocation
- 2 Affaires spécifiées dans l'avis de convocation
  - 2.1 Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation - Terrains sur le chemin du Mont-Maribou
- 3 Varia
- 4 Levée de la séance

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2024-04-213

**1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine**

POUR :  
madame la conseillère Caroline Vinet  
madame la conseillère Marie-José Cossette  
madame la conseillère Carole Viau  
madame la conseillère Rosa Borreggine  
monsieur le conseiller Luc Martel

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 8 avril 2024 soit adopté, tel que présenté.

## 1.2 PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil municipal prend bonne note des questions et s'assure d'y répondre de façon claire et précise.

## 2 AFFAIRES SPÉCIFIÉES DANS L'AVIS DE CONVOCATION

2024-04-214

### 2.1 ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ OU PAR VOIE D'EXPROPRIATION - TERRAINS SUR LE CHEMIN DU MONT-MARIBOU

ATTENDU QU'il est nécessaire de construire un nouveau pont sur le chemin du Mont-Maribou à la hauteur de la rivière à Simon, étant donné la désuétude du pont actuel;

ATTENDU le contrat de construction accordé dans le cadre de l'appel d'offres 2021-GE-31-TR, par la résolution 2023-11-635 adopté à la séance du 6 novembre 2023;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'acquérir des parties de lots de part et d'autre de la rivière en vue de la construction du nouveau pont et pour servir d'assiette à celui-ci;

ATTENDU la description technique des parties de lots 3 431 414 et 3 431 735 confectionnée par Mylène Pagé-Labelle, arpenteure-géomètre, et portant le numéro 1153 de ses minutes;

ATTENDU l'article 570 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

**Il est proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine**

POUR :

madame la conseillère Caroline Vinet  
madame la conseillère Marie-José Cossette  
madame la conseillère Rosa Borreggine

CONTRE:

madame la conseillère Carole Viau  
monsieur le conseiller Luc Martel

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :**

QUE le conseil municipal décrète l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, des parties de lots 3 431 414, d'une superficie de 119,4 mètres carrés, et 3 431 735, d'une superficie de 274,7 mètres carrés, tel que décrit à la minute 1153 de l'arpenteure-géomètre Mylène Pagé-Labelle et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante, aux fins de construction d'un chemin et d'un pont;

QUE le conseil autorise le directeur du Service juridique, du greffe et de la vie démocratique à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution et à mandater le professionnel pour la fourniture des services requis afin d'exécuter la présente résolution;

QUE le conseil mandate la firme Prévost Fortin D'Aoust s.e.n.c.r.l. pour représenter la Ville et entreprendre toutes les procédures requises pour exécuter la présente devant le Tribunal administratif du Québec ou la Cour supérieure du Québec.

**3 VARIA**

2024-04-215

**4 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Il est proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine**

POUR :

madame la conseillère Caroline Vinet  
madame la conseillère Marie-José Cossette  
madame la conseillère Carole Viau  
madame la conseillère Rosa Borreggine  
monsieur le conseiller Luc Martel

QUE la séance soit levée à 16 h 46.

Jacques Gariépy

Yan Senneville

Maire

Greffier